

La Clause Sociale

● C'est quoi ?

Une opportunité d'emploi au sein d'entreprises attributaires de marchés publics ou privés.

● Comment ?

Dans le cadre de sa démarche d'achat socialement responsable, le maître d'ouvrage peut inscrire ses exigences en terme d'insertion sociale et professionnelle dans son marché et en faire une condition d'exécution obligatoire.

● Nos services :

Aux entreprises :

- Conseil et accompagnement à la mise en oeuvre de la clause
- Aide au recrutement
- Adaptation des candidats aux spécificités des entreprises

Aux acheteurs :

- Identification des marchés
- Conseil dans le choix du cadre juridique
- Appui pour la rédaction des pièces de marchés
- Suivi et évaluation de la bonne exécution des clauses

Aux demandeurs d'emploi :

- Validation administrative de l'entrée
- Présélection, préparation des candidats
- Mise en relation avec les entreprises
- Gestion des parcours d'insertion professionnelle

NOS VALEURS

Une intervention bienveillante adaptée aux entreprises et à leurs contraintes.

● Les secteurs concernés :



Blanchisserie



Bâtiment / Travaux Publics



Restauration



Espaces verts



Prestations intellectuelles



Entretien des locaux



Gardiennage



Autres

Les chiffres 2018

360 480 heures d'insertion réalisées

28 donneurs d'ordre partenaires

123 entreprises accompagnées

774 salariés concernés

465 heures (durée moyenne des parcours)

87% des entreprises déclarent que les clauses d'insertion **contribuent au développement des compétences** des demandeurs d'emploi.

93% des entreprises **recommandent l'accompagnement de Créativ' à une autre entreprise** pour la mise en oeuvre des clauses sociales.

Enquête réalisée auprès de 100 entreprises attributaires de marchés sur l'année 2017 / 2018 (taux de réponse : 30%).

Critères d'éligibilité du public:

- DELD 12 mois bRSA et minima sociaux (ASS, AI, AAH, Allocation d'invalidité)
- RQTH
- jeunes de - de 26 ans (6 mois après sortie du système scolaire)
- ...

Ils nous ont fait confiance :

Le Grand Dijon • Les 24 communes de la métropole • Les bailleurs sociaux (Grand Dijon Habitat, Orvitis, Villeo, etc.) • SPLAAD • Les services de l'État (Ministère de la justice, de la Défense, DREAL, etc.) • Le Conseil Régional Les promoteurs privés (ICADE, ADIM, UNIBAIL, etc.) • Société Est Métropole, CARSAT, SNCF, INRA, AGROSUP, etc.

creativ'

CLAUSES D'INSERTION

Une équipe de 5 professionnels
(4 facilitatrices et une assistante administrative)

Tel : 03 80 28 03 20
Mail : contact@creativ21.fr
www.creativ21.fr

